

**A l'att. des gouvernements  
cantonaux**

Berne, le 30 juin 2008 / H

**RPT. Audition sur les chiffres définitifs de la RPT pour l'année 2009**

Madame la Présidente du gouvernement cantonal,  
Monsieur le Président du gouvernement cantonal,  
Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Pour la seconde fois déjà, nous vous invitons à participer à l'audition sur les bases de calcul de l'indice des ressources et des charges. A la différence de l'année dernière, les bases de calcul du potentiel de ressources pour 2009 reposent pour la première fois sur une moyenne de trois ans, soit les années de référence 2003, 2004 et 2005.

Les données correspondantes ont été collectées entre le début de l'année et la première moitié de juin 2008 par l'Administration fédérale des contributions (AFC) et l'Administration fédérale des finances (AFF). Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a quant à lui procédé à des vérifications approfondies dans six cantons. L'ensemble du processus a été suivi par le groupe technique « assurance-qualité ».

Le groupe technique « assurance-qualité » a adopté le présent rapport de l'AFF lors de sa séance du 23 juin dernier. Le Comité de la CDF a pris acte du rapport destiné à l'audition lors de ses séances du 30 juin 2008, sans en commenter le contenu.

Pour ce qui est de l'audition des cantons, le 3<sup>ème</sup> message RPT (p. 689) prévoit la mise en application de la procédure suivante :

« Information des cantons :

*L’AFF transmet les calculs à la CDF à l’intention des cantons. Ces derniers prennent connaissance du résultat. Si un canton conteste les données, il peut s’adresser à la CDF. Celle-ci confirme au DFF que les cantons ont pris connaissance des calculs et lui transmet son avis concernant les propositions éventuelles des cantons. »*

Cette procédure s’applique chaque année depuis 2007. La CDF organise l’audition des cantons, enregistre les prises de position et les éventuelles propositions et se prononce ensuite auprès du DFF.

En annexe, nous vous faisons parvenir les calculs et les justifications de l’AFF sur les paiements compensatoires de l’année 2009. Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre jusqu’au **vendredi 22 août 2008** votre prise de position et vos éventuelles propositions. Nous vous prions en outre de vous prononcer sur la question, soulevée dans la lettre ci-jointe du directeur des finances du canton de St-Gall, de savoir si des erreurs constatées après l’adoption des chiffres de la RPT par le Conseil fédéral devraient être corrigées rétroactivement.

Après avoir fait l’objet d’un examen préalable de la part du Comité de la CDF le 12 septembre 2008, les prises de position et les propositions émanant des cantons seront traitées lors de l’assemblée plénière de notre conférence du 19 septembre 2008. Une prise de position consolidée des cantons à l’intention du Département fédéral des finances sera alors adoptée. A noter que les propositions des cantons seront mentionnées dans cette prise de position et prises en compte par la CDF.

Le DFF procédera ensuite à l’élaboration, respectivement à l’adaptation, définitive des annexes de l’ordonnance à l’intention du Conseil fédéral. Il est prévu que le Conseil fédéral arrête l’ordonnance (et ses annexes) remaniée d’après les chiffres pour l’année 2009 dans le courant du mois de novembre 2008 et la mette en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La présente lettre, avec son annexe, est transmise par courrier électronique aux directrices et directeurs cantonaux des finances. Vous trouverez le lien vers d’autres documents utiles dans le rapport de l’AFF, au point 1.4, p. 4.

Le DFF publiera **jeudi, 3 juillet, 12h00**, un communiqué de presse. Nous vous prions de bien vouloir renoncer à toute communication jusqu’ à cette date.

Veillez agréer, Madame la Présidente du gouvernement cantonal, Monsieur le Président du gouvernement cantonal, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

**CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DES DIRECTEURS  
CANTONAUX DES FINANCES**

Le président :



Christian Wanner

Le secrétaire :



Andreas Huber-Schlatter

**Annexes**

- Péréquation des ressources, compensation des charges et des cas de rigueur en 2009. Rapport de l'AFF à la CDF du 25 juin 2008.
- Lettre du directeur des finances du canton de St-Gall du 1 juillet 2008.